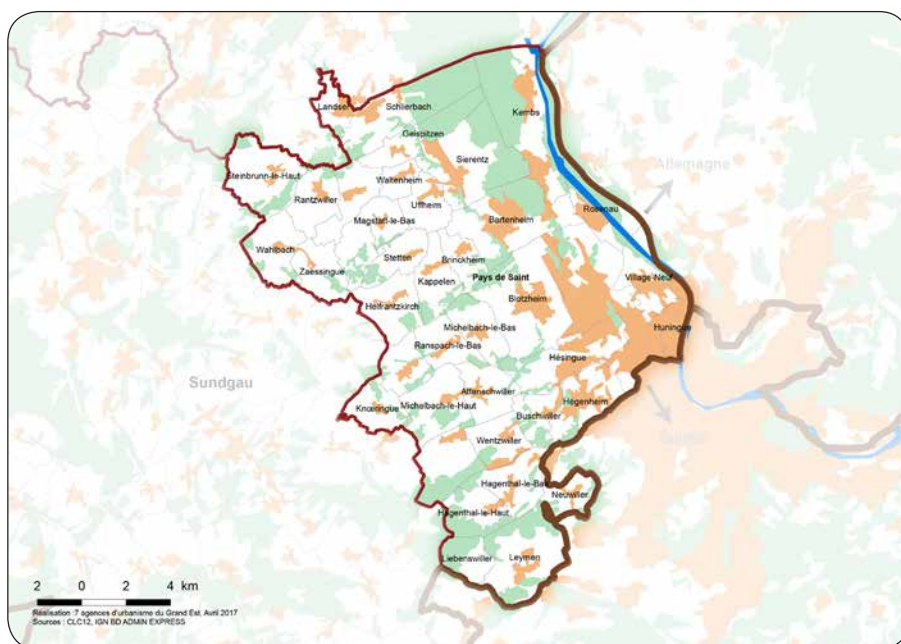


16 SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières

CHIFFRES CLÉS

- **1** EPCI
- **40** communes couvertes par les orientations du SCoT
- **75 817** habitants en 2013
- **23 731** emplois en 2013
- **276,6** km²
- **49,01** km² urbanisés en 2012 (source BD OCS)



PRÉALABLES

D'une manière générale, les éléments sont extraits des documents. Ils sont parfois résumés voire reformulés par souci de concision mais en conservant le vocabulaire significatif utilisé dans les documents.

- **État d'avancement de la procédure** : SCoT Grenelle approuvé le 20 juin 2013
- **Étapes de la vie du SCoT** : Révision du SCoT (Grenelle) prescrite le 26 septembre 2014/ SCoT renommé «SCoT du Pays de Saint-Louis et des 3 frontières»
- **Structure porteuse** : EPCI (Saint-Louis Agglomération) depuis le 1^{er} janvier 2017
- **Moyens humains pour la mise en oeuvre** :
 - Équipe technique de Saint-Louis Agglomération : 1 ETP
 - Groupement de bureaux d'études en charge de la révision : SIAM, Atelier des Territoires, AID
- **Axes privilégiés pour le suivi/la mise en oeuvre** :
 - Analyse de la compatibilité des PLU, des autorisations de construire et permis d'aménager de plus de 5 000 m² de surface de plancher
 - InterSCoT
- **Période de validité de la prospective SCoT** : 2008-2030 (22 années)

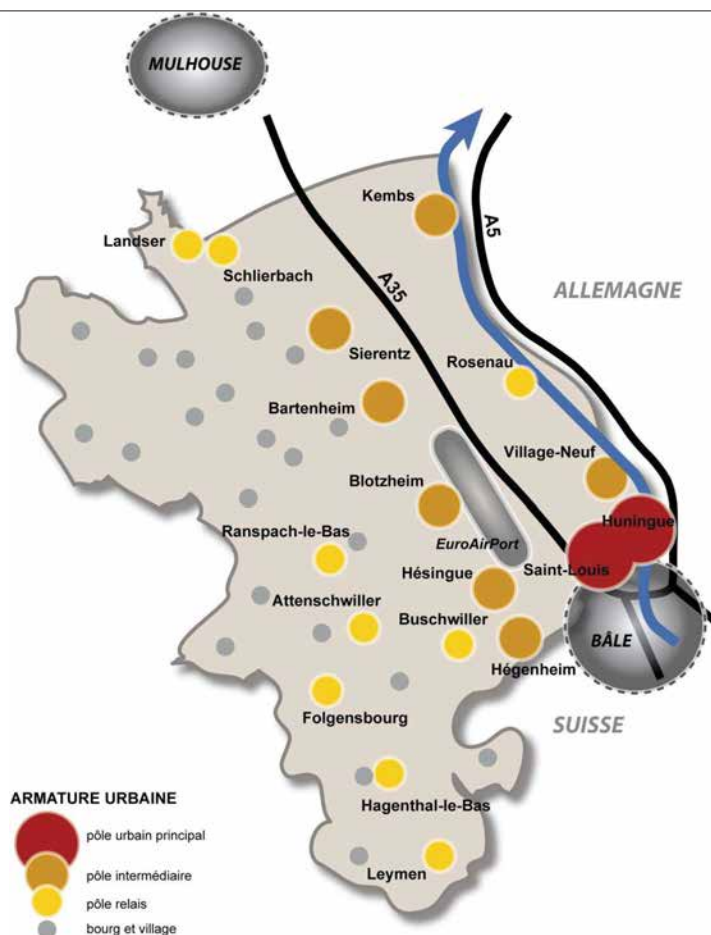
ARMATURE TERRITORIALE

> Ce que dit le PADD

- Renforcer son organisation territoriale

> Orientations/Objectifs du DOO

- **Le pôle urbain principal**, composé de Saint-Louis et de Huningue de par sa position géographique aux portes Sud du territoire et Nord de l'agglomération bâloise remplit une fonction territoriale structurante à maintenir. Au sein de ce pôle, il s'agit notamment de soutenir le dynamisme démographique des deux communes pour conforter leur place à l'échelle territoriale et de renforcer le rôle de «ville moyenne» de Saint-Louis-Huningue autour de Bâle à l'échelle régionale de manière à affirmer sa place dans l'armature urbaine régionale transfrontalière
- Les communes de Bartenheim, Blotzheim, Hégenheim, Hésingue, Kembs, Sierentz et Village-Neuf s'affirment comme **pôles intermédiaires** en termes de potentiel de développement économique urbain, social et démographique de la plaine rhénane. Ces pôles intermédiaires sont, en l'état, des polarités dont le rythme de développement est à maîtriser en leur permettant d'assurer un rôle prépondérant dans le fonctionnement du territoire en complémentarité du pôle urbain principal
- Les communes d'Attenschwiller, Buschwiller, Folgensbourg, Hagenthal-le-Bas, Landser, Leymen, Ranspach-le-Bas, Roseau et Schierbach remplissent un rôle de **pôles relais** dans l'organisation actuelle et future. Ils sont vocation à répondre aux besoins de la population locale en termes de services, d'équipements et de diversification des moyens de déplacement
- Les communes de Brinckheim, Geispitzen, Hagenthal-le-Haut, Helfrantzkirch, Kappelen, Knoeringue, Koetzingue, Liebenschwiller, Magstatt-le-Bas, Magstatt-le-Haut, Michelbach-le-Bas, Michelbach-le-Haut, Rantzwiller, Steinbrunn-le-Haut, Stetten, Uffheim, Walbach, Waltenheim, Wentzwiller, Zaessingue sont identifiés en **bourgs et villages** pour lesquels l'objectif est de favoriser la vitalité démographique et socio-économique



DÉMOGRAPHIE

> Ce que dit le PADD

- Répondre à une croissance démographique forte : atteindre un taux d'accroissement annuel moyen de 0,89 entre 2008 et 2030, soit près de 15 000 habitants supplémentaires entre 2008 et 2030

> Orientations/Objectifs du DOO

- Non traduit en prescription

LOGEMENTS

> Ce que dit le PADD

- Créer des logements supplémentaires pour répondre à l'objectif démographique et les répartir stratégiquement
- Diversifier l'offre de logement
- Développer un habitat qualitatif

> Orientations/Objectifs du DOO

- Le besoin en logements nouveaux est estimé à 10 723 pour l'ensemble du territoire à l'horizon 2030, soit **487 logements par an** répartis en fonction de l'armature urbaine définie dans le SCoT
- Pour l'ensemble des opérations d'extension urbaine à réaliser pour un usage dominant d'habiter, la densité monomale recherchée (en moyenne) est calculée en incluant les espaces privés, les espaces vers et les voies de desserte et selon les niveaux de l'armature urbaine

Niveaux de l'armature urbaine	Densités (logements/ha)	Objectifs de production de logements neufs (/an)
Pôle urbain principal	45	146
Pôles intermédiaires	25	166
Pôles relais	20	77
Bourgs et villages	15	98

- Dans les pôles relais et les bourgs et villages, les opérations d'aménagement portant sur plus d'un hectare ou de 20 logements proposeront une **part minimale de 20% de logements collectifs ou intermédiaires**

ÉCONOMIE

> Ce que dit le PADD

- Répondre à l'enjeu économique trinational en favorisant le développement stratégique d'activités importantes, complémentaires et liées à l'aéroport
- Pouvoir proposer, sur le territoire, un taux d'emplois au moins égal à celui de 2008 à l'horizon 2030 pour répondre aux besoins de la population active locale existante et à venir (**près de 8 500 actifs supplémentaires d'ici 2030**)
- Renforcer le développement de l'économie résidentielle

> Orientations/Objectifs du DOO

- Les sites de développement économique d'enjeu métropolitain intègrent :
 - le site du Technoport en cohérence avec le développement de l'aéroport et des franges urbaines de Saint-Louis et Héringue
 - la ZAC du Welschen Schlag en cours de réalisation
 - le quartier du Lys et du projet gare ouest à Saint-Louis, en lien avec le développement du réseau de tramway bâlois
 - le «site du Technoparc», destiné à se développer dans le prolongement du quartier du Lys
 - l'extension de la zone d'activité de Blotzheim
 - les sites situés au Sud de la RD105, sur les bans de Héringue, Hégenheim, Saint-Louis jusqu'à la frontière Suisse et dont l'aménagement est prévu à long terme
- La plaine rhénane, avec ses pôles intermédiaires, a vocation à supporter un développement économique complémentaire aux sites d'importance métropolitaine en conservant la proximité des principales infrastructures de transport. Ces sites sont voués à un développement mixte d'industrie, d'artisanat, de services, de commerces, d'équipements, de recherche et de développement

ÉCONOMIE (SUITE)

> Ce que dit le PADD

- Affirmer le rôle du territoire dans l'armature commerciale régionale et transfrontalière

> Orientations/Objectifs du DOO

- Les pôles relais répondent à un rayonnement intercommunal et le développement de l'activité de proximité y est encouragé afin de préserver le dynamisme économique et social des bassins de vie permettant de conserver ainsi une proximité d'emploi relative entre emploi et logement
- Les objectifs poursuivis par le SCoT pour renforcer l'attractivité commerciale sont définis ainsi :
 - consolider et faire évoluer le commerce dans les centres villes lorsqu'il s'inscrit dans l'enveloppe urbaine ou à sa périphérie immédiate à condition de ne pas remettre en cause l'armature urbaine et la vitalité du centre-bourg
 - renforcer l'attractivité commerciale du pôle urbain principal en permettant le développement et la modernisation de son appareil commercial, en ville comme dans les sites métropolitains attenants
 - à Sierentz, valoriser l'appareil commercial existant et permettre l'implantation d'activités commerciales dans les espaces de développement économique

GRANDS PROJETS D'ÉQUIPEMENTS

> Ce que dit le PADD

- Organiser le maillage d'équipements structurants sur le territoire
- Veiller à l'accessibilité des équipements et services nécessaires à la population

> Orientations/Objectifs du DOO

- Les projet d'ampleur métropolitaine se placent dans des secteurs stratégiques en lien avec l'objectif de renforcement du pôle urbain principal et/ou du renforcement de l'attractivité du territoire du SCoT. Il s'agit notamment :
 - de grands projets d'infrastructures tels que : le projet de raccordement ferroviaire de l'aéroport, le développement de l'aéroport et de sa plateforme multimodale, la construction d'un franchissement supplémentaire sur le Rhin pour relier les axes Nord-Sud français et allemand et la réalisation du centre routier du Conseil Général à Bartenheim
 - des sites urbains stratégiques : la mise en oeuvre du projet Technoport, secteur à vocation dominante d'activité et d'équipement (un golf urbain est envisagé), la reconquête des berges du Rhin en tant que projet de cohésion locale et trinationale pour le développement de l'habitat, d'activités, de services et d'équipements notamment pour le quartier du diamant à Huningue, l'aménagement du quartier du Lys et du projet gare ouest à Saint-Louis et la structuration d'un espace fonctionnel à usage d'activités, de services et d'équipements entre l'emprise de l'aéroport et Allschwil
 - de projets de tourisme/sports/loisirs d'envergure situés hors de l'agglomération tels que : le développement du site casino de Blotzheim, le développement des aménagements touristiques à Kembs en lien avec les voies d'eau, l'aménagement d'une base de loisir sur le site de la gravière de Bartenheim et tout autre équipement à vocation touristique ou de loisirs d'envergure métropolitaine
- Chaque commune, dans le cadre de son développement :
 - évalue le niveau d'équipement nécessaire à un cadre de vie adapté à sa population actuelle (prise en charge du vieillissement) et à l'accueil de population nouvelle telle qu'envisagée dans le cadre du SCoT (petite enfance et écoles notamment)
 - prend en compte les possibilités de mutualisation des équipements et services, notamment entre les bourgs et villages, pour favoriser les économies d'échelle et garantir l'optimisation de leur fonctionnement
 - s'assure qu'elle puisse assumer ce niveau d'équipement, en réponse à l'armature urbaine définie

FONCIER

> Ce que dit le PADD

- Préserver le caractère groupé des entités bâties
- Privilégier le développement dans le tissu urbain existant
- Favoriser le comblement des dents creuses
- Reconquérir les friches et espaces déjà constructibles ou artificialisés
- Optimiser la consommation d'espace
- Limiter la consommation d'espace à un maximum de 800 hectares destinés au développement de l'habitat, de l'équipement et de l'activité sur le territoire à l'horizon 2030
- Faire un effort en densification

> Orientations/Objectifs du DOO

- Le SCoT fixe pour orientation de créer, **au minimum, 30% des logements en renouvellement urbain**
- Le SCoT fixe pour orientation de prioriser le développement de l'habitat à l'intérieur de l'enveloppe urbaine par les actions suivantes :
 - lancer ou relancer les programmes de renouvellement urbain
 - reconquérir les anciens sites industriels ou espaces inoccupés (après dépollution si nécessaire) dont la vocation n'est plus définie, notamment sur les berges du Rhin au sein du pôle principal
 - favoriser le réaménagement des sites déjà artificialisés, comme les gravères sèches lorsque celles-ci ne sont plus exploitées
- Le SCoT limite la consommation foncière en extension à 760 hectares à l'horizon 2030, soit **35 hectares/an**

	Consommation foncière 1990-2006 (nb ha/an)	Consommation foncière projetée (nb ha/an)	Potentiel foncier existant (friches, dents creuses,...)
Habitat et services	40	18	Non déterminé
Activités et équipements d'importance métropolitaine		9	
Économie		8	
Total		35	

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

> Ce que dit le PADD

- Préserver la faisabilité d'une interconnexion viaire trinationale
- Améliorer le réseau autoroutier sur le territoire
- Renforcer la desserte ferroviaire et l'intermodalité aux gares ou arrêts
- Renforcer les transports urbains et interurbains
- Prendre en compte le développement des infrastructures aéroportuaires
- S'engager dans une réflexion trinationale sur le transport par voie d'eau

> Orientations/Objectifs du DOO

- Le SCoT prévoit de permettre la réalisation du raccordement ferroviaire de l'aéroport pour assurer son rayonnement à l'échelle interrégionale
- Le SCoT définit les conditions de desserte des pôles de l'armature urbaine par les transports en commun, avec notamment les objectifs suivants :
 - garantir la desserte en transports en commun du secteur Welschen Schlag et du site du Technoport, en lien avec le raccordement ferroviaire de l'aéroport
 - prolonger les lignes du tramway bâlois (3 et 11 notamment) jusqu'à Saint-Louis
- Le SCoT inscrit notamment les projets routiers suivants :
 - l'élargissement de l'A35 2x3 voies pour faciliter la fluidité du trafic de transit
 - la mise en place de nouveaux franchissements du Rhin pour faciliter les échanges
 - les infrastructures destinées à améliorer l'accessibilité et le fonctionnement routiers du secteur de développement métropolitain
 - l'aménagement d'un espace de délestage à la hauteur de Sierentz pour limiter la congestion de la plateforme douanière sur l'A35
- L'amélioration du mode de transport par l'eau passe par l'instauration d'une synergie à l'échelle régionale pour optimiser le transport fluvial. Il s'agit donc :
 - de valoriser le site portuaire de Huningue/Village-Neuf
 - d'engager une réflexion sur le développement de la desserte fluviale avec les territoires limitrophes
 - d'étudier la possibilité de mettre en place un transport fluvial pour les passagers sur le Rhin à l'échelle locale et régionale

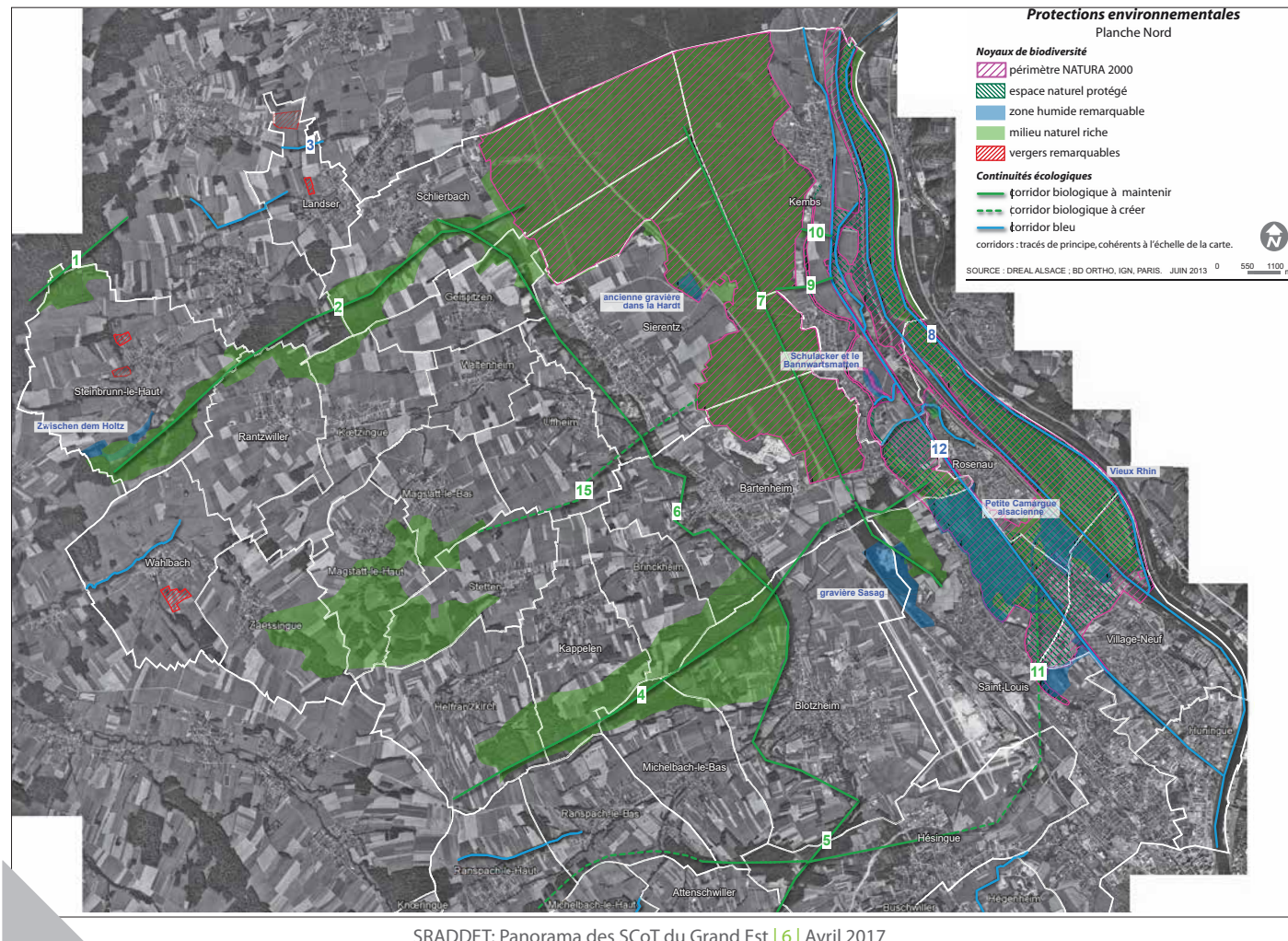
TRAME VERTE ET BLEUE

> Ce que dit le PADD

- Préserver le fonctionnement écologique du territoire
- Protéger les noyaux de biodiversité
- Protéger les sites naturels majeurs
- Préserver les zones humides
- Préserver la nature ordinaire
- Lutter contre le morcellement des espaces
- Respecter les continuités écologiques
- Eviter le cloisonnement de l'espace

> Orientations/Objectifs du DOO

- Le SCoT prévoit :
 - le respect des objectifs de gestion et de protection pour les noyaux de biodiversité
 - la protection par un classement adapté des zones humides remarquables
 - la protection des vergers identifiés pour leur rôle écologique et paysagers
- Les corridors écologiques devront être conservés ou réhabilités durablement. Pour ce faire, les documents d'urbanisme locaux définiront plus précisément leur délimitation afin d'assurer leur fonctionnalité et proposeront des mesures de protection adaptées
- Le SCoT identifie les espaces présentant un intérêt pour le fonctionnement écologique tant à l'échelle régionale que locale. Il s'agit de respecter 3 types d'action :
 - préserver et améliorer les corridors écologiques
 - poursuivre les efforts de reconstitution des corridors écologiques entre la forêt de la Hardt et la plaine rhénane/Réserve naturelle au droit de Bartenheim-La-Chaussée
 - Améliorer/maintenir la perméabilité du territoire aux flux biologiques par des espaces plantés et arborés et par des aménagements qui rendront perméables la voie ferrée et l'autoroute y compris sur des espaces à aménager à des fins économiques, d'habitat ou d'équipements
- Pour assurer la fonctionnalité de la trame bleue, le respect d'une marge de recul d'au moins 5 mètres entre les constructions et les berges des cours d'eau et fossés en-dehors des espaces urbanisés doit être assurée





CLIMAT AIR ÉNERGIE

> Ce que dit le PADD

- Réduire les émissions de GES
- Favoriser les pratiques innovantes en matière d'habitat
- Permettre l'alternative à la voiture individuelle

> Orientations/Objectifs du DOO

- Encourager la planification énergétique et la mise en place d'une adaptation entre production et consommation d'énergie au regard du développement urbain
- Faciliter les modes doux de déplacement dans les zones urbaines en adaptant, notamment, les aménagements urbains, la hiérarchie et le maillage des voiries

RISQUES

> Ce que dit le PADD

- Prendre en compte les risques naturels
- Considérer les risques technologiques et anthropiques
- Lutter contre la pollution sonore

> Orientations/Objectifs du DOO

- Préserver les champs d'inondation, en dehors des zones déjà aménagées
- Limiter les constructions supplémentaires dans les zones inondables ou concernées par les coulées d'eau boueuse
- Respecter les dispositions des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) et des Plan d'Exposition au Bruit (PEB)

Ce qu'il faut retenir du projet de territoire et de ses interactions avec d'autres SCOT

Quels sont les points forts de votre SCOT ?

- Les enjeux et grands projets métropolitains sont bien pris en compte (infrastructures, sites urbains stratégiques, projets de tourisme)
- L'identification des espaces naturels à forte sensibilité paysagère dans lesquelles des orientations spécifiques s'appliquent

L'analyse fait-elle ressortir des questions, thématiques, ou dynamiques territoriales que le SCoT n'a pas abordées et pour lesquelles le SRADDET pourrait apporter une valeur ajoutée ?

- La dimension air énergie et lutte contre le changement climatique n'est que faiblement abordée dans le SCoT
- En matière de transport, le développement de lignes de transport performantes nouvelles vers des polarités de SCoT voisins

Le contenu du SCoT traduit-il une approche des thématiques convergente avec les approches des SCoT voisins ?

- Avec le SCoT du Sundgau : la liaison transport en commun performant entre Altkirch et Saint-Louis/Bâle, la préservation des paysages du Sundgau et notamment des vergers et la prise en compte de Bâle comme ville «monde» avec une aire métropolitaine trinationale extrêmement dynamique
- Avec le SCoT de la Région Mulhousienne, en attente de leur DOO

Le SCoT d'identifie-t-il des problématiques et des enjeux partagés par d'autres SCoT ? Lesquels ?

Le contenu du SCoT fait-il ressortir des territoires pertinents porteurs d'enjeux régionaux partagés (logiques d'axes, de bassin de vie, ...) ?

- L'espace autour de l'Euroairport porteur d'un fort développement économique et de services
- L'espace situé en bordure du Rhin à Huningue (projet trinational DREILAND)

Synthèse réalisée par :

L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne, 33 avenue de Colmar - 68200 MULHOUSE
Tél. : 03 69 77 60 70 - Fax : 03 69 77 60 71
Janvier 2017

Cartographies : Ludovic Hoerd, SIGiste

Analyse et rédaction : Jennifer KEITH, cheffe de projet et Floriane KLING, assistante chargée d'études
jennifer.keith@aurm.org - 03 69 77 60 82

Toute reproduction autorisée avec mentions précises de la source et la référence exacte.